

L'assemblée communale de ce jour, qui a lieu à la halle polyvalente de Coeuve, a été légalement convoquée par le Journal officiel n° 23 du 21 juin 2017, ainsi que par tous ménages. Elle se déroule selon l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mars 2017.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2016, ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Sous réserve de la réalisation de la nouvelle patinoire, prendre connaissance et approuver un prêt d'un montant maximal de Fr. 100'000.—, au Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy (SIDP) pour la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque de la Patinoire, à couvrir par la vente d'actions BKW et donner compétence au Conseil communal pour traiter.
4. Divers.

M. le Président salue les personnes présentes. Il rappelle que l'assemblée communale est enregistrée et que les personnes qui prennent la parole, doivent décliner leur identité. Il rappelle l'article 20 du règlement d'organisation de la commune de Coeuve.

Scrutateurs : Patricia Brahier et Jean-Louis Terrier. 11 personnes participent à l'assemblée. M. le Président donne lecture de l'ordre du jour. Personne ne s'oppose à l'ordre du jour.

M. le Président lit le point n° 1 de l'ordre du jour. Aucune demande d'ajout ou de modification n'a été sollicitée. Soumis au vote à mains levées, le point n° 1 est approuvé à la majorité évidente.

M. le Président propose de voter une seule entrée en matière pour la totalité du point n° 2 de l'ordre du jour. Personne ne s'oppose à cette manière de faire. M. le Président cède la parole à Mathias Tatti, qui invite l'assemblée à approuver l'entrée en matière. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière du point n° 2 est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président cède la parole à Mathias Tatti, qui explique le seul dépassement budgétaire des comptes 2016, soit Fr. 33'017.95 relatif aux travaux d'aménagement de la nouvelle classe de l'école enfantine. Benoît Bleyaert précise que les travaux ont été effectués dans l'urgence suite à une décision reçue en mai/juin 2016, d'ouvrir une deuxième classe d'école enfantine pour la rentrée scolaire d'août 2016. Le Conseil n'a pas eu le temps de faire voter un crédit par l'assemblée. Comme il n'y a pas de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le dépassement budgétaire qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président cède la parole à Mathias Tatti qui par le biais d'une présentation, explique l'évolution financière de la commune par rapport à 2015 et à d'autres communes. Il précise le nombre d'habitants au 31.12.2016, soit 732, et son évolution depuis 2015. La dette totale au 31.12.2016, qui a diminué, s'élève à Fr. 3'865'264.92. La dette par habitant au 31.12.2016 qui s'élève à Fr. 5'280.42, a diminué par rapport à 2015. Le total des amortissements qui a augmenté, se monte en 2016 à Fr. 151'167.35. Il précise que les comptes 2017 seront plus « difficiles », car la commune verra sa contribution à la péréquation financière diminué de Fr 100'000.—. Il rappelle que la commune avait reçu Fr. 329'290.— en 2015, est prévu pour 2016 Fr. 376'190.—, mais pour 2017 a été annoncé Fr. 271'078.—. La fortune nette au 31.12.2016 se monte à Fr. 373'669.53, soit une augmentation de Fr. 18'025. Par le biais d'un schéma, il explique l'évolution constante et régulière du nombre d'habitants et l'évolution de la dette par habitant depuis 2001. Mathias Tatti explique que le délégué aux affaires communales a publié dernièrement, le rapport des comptes communaux de 2015 et cite quelques chiffres de comparaison entre Coeuve et d'autres commune ajoulotes.

A la question de Patricia Brahier qui demande si c'est en lien avec le classement qui a paru dans la presse, Mathias Tatti explique que ce rapport est disponible sur le site internet du canton et Benoît Bleyaert confirme, que la presse utilise les chiffres et graphiques de ce rapport pour écrire leur article.

Mathias Tatti par le biais d'un autre graphique, explique la « marge communale » en relation avec les dépenses liées. Le chapitre instruction-formation-culture-sport, aide sociale - santé publique, les intérêts et les impositions, totalisent plus de 73% de charges qui sont édictés à la commune. Il explique que le rôle d'impôts de 2016 s'élève à Fr. 1'423'090.—, ce qui représente le 55% des charges totales, soit une part importante pour payer lesdites dépenses. Les produits généraux de Fr. 2'151'227.50 pour 2016, représente le 83% des entrées financières et comprend la péréquation financière. Il précise que si ce chiffre diminue, le résultat final des comptes sera moins avantageux. M. le Président remercie Mathias Tatti pour cette présentation.

Pour la présentation des comptes, M. le Président propose que soit lu uniquement le tableau « résumé du compte de fonctionnement 2016 ». Personne ne s'oppose à cette manière de faire. Mathias Tatti conclut la lecture du tableau, en précisant que les comptes communaux 2016 bouclent sur un bénéfice de Fr. 18'025.34, pour un total de charges de Fr. 3'200'690.38, et un total de produits de Fr. 3'218'715.72. M. le Président ouvre la discussion de détail.

Comme il n'y a pas de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées l'approbation des comptes communaux 2016, qui est approuvée à l'unanimité.

M. le Président donne lecture du point n° 3 de l'ordre du jour et cède la parole à Raphaël Heusler pour l'entrée en matière. Ce dernier explique que le point est assez explicite, qui concerne une installation solaire sur le toit de la patinoire et peut-être, ultérieurement une extension sur un deuxième champ de glace. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière du point n° 3 est approuvée à la majorité évidente.

Raphaël Heusler, par le biais d'une présentation, explique que le projet de rénovation de la patinoire et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur son toit, sont deux projets distincts. Ce soir, l'assemblée devra se prononcer sur le fait de prêter de l'argent au SIDP pour financer ce projet d'installation de panneaux solaires. La production énergétique du toit principal serait ~600'000 kWh, ce qui correspond au ¼ des besoins de Coeuve. Pour le deuxième champ de glace, si les finances permettent son installation, ça représenterait une production de ~200'000 kWh. Il précise que l'investissement représente Fr. 2'000'000.—pour le bâtiment principal et Fr. 640'000.—pour le deuxième champ de glace. L'avis du SID – Service Industriel de Delémont – a été sollicité, entendu qu'il possède plusieurs installations solaires et il s'avère que le SID a utilisé le modèle participatif, soit la recherche de financement auprès d'autres communes, de privés et d'entreprises. Raphaël Heusler explique les garanties d'origine, soit la vente de la plus-value écologique. Il précise une autre recette, soit l'autoconsommation et que le surplus serait repris par BKW. La commune, depuis de nombreuses années, utilise déjà du courant « vert » de BKW. Ce courant vert correspond au besoin annuel de l'école primaire, soit 10'000 kWh. Dorénavant, ne serait utilisé que le courant « vert » provenant de cette installation de panneaux solaires sur le toit de la Patinoire. Il explique que le prêt aura une durée de 25 ans et que pour obtenir cette somme de Fr. 100'000.—, le Conseil doit vendre ~1'770 actions, soit 1/3 des actions BKW que la commune possède. Annuellement, 1/25 de ce prêt serait remboursé à la commune, ce qui représente un taux fixe de 2,25%. Il précise que le Conseil communal est intéressé par le projet au niveau économique, puisque le taux est garanti, au niveau écologique, entendu qu'il est exemplaire et innovant pour la région. Raphaël Heusler précise que sont déjà annoncés comme intéressés à prêter de l'argent, la ville de Porrentruy, d'autres communes ajoulotes, le SID, énergie du Jura et l'ECA Jura. M. le Président ouvre la discussion de détail.

A la question de Jean-Louis Terrier, qui demande si au niveau économique, le rapport est identique aux installations privées, soit 4 centimes le kWh, Raphaël Heusler répond négativement et que pour la commune ça représente 2,5 centimes. Il précise que le Conseil avait examiné le fait d'installer des panneaux solaires photovoltaïques sur le futur bâtiment de la voirie, mais vu la petite surface d'exploitation, celle-ci ne serait pas rentable.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 3 de l'ordre du jour, qui est approuvé à la majorité évidente.

M. le Président donne lecture du point n° 4 de l'ordre du jour et cède la parole à l'assemblée.

Jean-Louis Terrier explique que selon lui, détruire le réservoir est une mauvaise idée en raison des risques incendie. Benoît Bleyaert répond qu'avec l'accord de l'ECA-Jura, il a été décidé d'installer une station d'accélération avec la pose de deux pompes. Il précise que les 15 m³ du réservoir ne suffiraient pas en cas d'incendie, et que deux bornes supplémentaires ont été posées. Avec les nouvelles installations, la défense incendie du Mont de Coeuve sera mieux garantie. Le Conseil a quand même étudié, l'idée de conserver le réservoir, mais ça aurait signifié conserver un réservoir d'eau stagnante, ce qui est impossible, et ça engendrerait des coûts inutiles.

Suite à la remarque de Jean-Louis Terrier, sur le fait que la pompe actuelle est tombée en panne dernièrement, Benoît Bleyaert explique le travail des deux pompes et que cette nouvelle manière de faire, évitera de conserver les deux bassins « tampon » qui ne sont plus aux normes. Le point positif est que si une pompe tombe en panne, la deuxième prend le relais. Il précise que le système actuel est archaïque, a atteint ses limites et le fontainier, la secrétaire ou d'autres, doivent aller en journée enclencher la pompe. La nouvelle installation répondra aux normes et évitera ses désagréments.

M. le Président cède la parole à M. le Maire et aux conseillers communaux.

M. le Maire explique que ce soir est la dernière assemblée ordinaire présidée par Gérard Trouillat, entendu qu'il a annoncé, ne pas déposer sa candidature pour les élections de cet automne. Il précise qu'il a débuté en décembre 2011 et a officié lors de dix-huit assemblées. Au nom du Conseil communal, il le félicite pour son engagement et un présent lui est remis sous les applaudissements.

M. le Président remercie l'assemblée et le Conseil, et exprime avoir eu du plaisir dans sa fonction.

M. le Maire félicite Marie-Thérèse Trouillat, qui a depuis le 1^{er} mars 2017, vingt ans d'activité en tant que caissière communale. Il la remercie pour sa collaboration, pour son engagement sans faille et un présent lui est remis sous les applaudissements.

Marie-Thérèse Trouillat remercie l'assemblée et le Conseil, pour leur collaboration et la confiance.

M. le Maire remercie également les conseillers communaux, Raphaël Heusler, Jacques Maillat et Maurice Migy, qui finiront leur mandat à la fin de cette année, soit parce qu'ils ne peuvent pas entamer un nouveau mandat ou soit par choix. Il les remercie pour leur engagement durant leur mandat respectif, leur collégialité et leur travail.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président remercie l'assemblée communale pour la participation, le Conseil communal, l'administration et lève l'assemblée à 20h58.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président :
Gérard Trouillat

La Secrétaire :
Flore Brahier